

Retranscription à l'identique de la copie remise par la/le candidat·e

MEILLEURE COPIE

Examen professionnel 1^{er} alinéa par promotion interne

INGÉNIEUR·E TERRITORIAL·E

Session 2022

Spécialité *Informatique et systèmes d'information*

Option *Systèmes d'information et de communication*

RÉDACTION D'UNE NOTE À PARTIR D'UN DOSSIER

Communauté d'agglomération
de Techniagglo

le 16 juin 2022

À l'attention de Mr le directeur général des services

Objet : Note sur les enjeux de maîtrise et de production énergétiques

Référence : loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)
loi énergie climat (LEC)

La prise de conscience de la nécessité d'accélérer la transition énergétique est mondiale, nationale et aussi territoriale. Les récentes évolutions législatives de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ainsi que la loi énergie climat renforcent les domaines d'actions des collectivités. Leurs objectifs est aujourd'hui de répondre aux enjeux identifiés par les plans climat air énergie territoriaux (PCAET). Nous verrons dans une première partie les enjeux de la transition énergétique (1) et l'utilisation des leviers territoriaux (2). Puis dans une seconde partie, les enjeux de maîtrise et de production énergétique (1) et les freins associés (2).

I Un enjeu national décentralisé en local

1) Des enjeux et objectifs nationaux

La volonté nationale pour lutter contre le changement climatique se traduit par la mise en place d'une feuille de route de Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). Son objectif, parvenir à la neutralité carbone à l'horizon 2050. Pour cela, la France doit décarboner complètement l'énergie utilisée (à l'exception du transport aérien).

Ces ambitions sont détaillées dans un document stratégique de planification et de pilotage, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Les sujets évoqués sont la consommation d'énergie, la production d'énergie et la croissance économique associé à l'emploi. Ces sujets deviennent plus décentralisés.

2) Élaborer une stratégie locale de transition

Les collectivités ont plusieurs outils à leurs dispositions SCoT, PLUi, PDU, PLH et PCAET. Ces outils leur permettent d'agir sur les politiques de leurs territoires.

Le PLH (Plan Local d'Habitat) peut permettre d'engager des actions de rénovations de l'habitat. Le PDU (Plan de Déplacement Urbain) peut aider à favoriser le déplacement en vélo ou le covoiturage. La compétence en matière d'énergie offre un rôle central en matière de développement des énergies renouvelables (EnR).

La fiscalité peut également jouer un rôle important, par exemple en réduisant la taxe foncière pour les plus vertueux.

Ces leviers politiques sont importants dans l'atteinte de l'objectif. Les bénéfices pour le territoire et les citoyens sont nombreux, malgré quelques freins.

II Des projets énergétiques au bénéfice du territoire

1) Les enjeux pour la collectivité et le citoyen

Les différentes politiques qui peuvent être mises en place ont un enjeu économique fort. Un projet EnR à gouvernance locale c'est 2 fois plus (voir 3) de retombées économiques locales qu'un projet EnR classique « privé » sur une durée de 20 ans.

Ces projets EnR sont accompagnés par l'ADEME en phase d'émergence, et peuvent être financés par la caisse des dépôts, l'ircantec et le crédit coopératif. Un accompagnement financier est aussi possible en phase de construction et d'exploitation.

Pour le citoyen, la mise en place et la réussite d'un projet EnR, est une source de satisfaction. Cela peut lui permettre une économie de chauffage par exemple, et de ce fait une injection de ces finances dans l'économie locale. Les citoyens peuvent également investir dans certains projets et, de ce fait, renforcer l'appropriation du projet.

La mise en place d'un projet de production EnR semble séduisant, cependant des contraintes existent.

2) Les contraintes et difficultés à la mise en place

Ces contraintes sont de trois ordres : règlementaires, de moyens et d'acceptabilités.

- Règlementaire : la complexité et le délai des procédures, le manque de stabilité de la législation et de la réglementation, et la difficulté à obtenir les autorisations administratives.

- Moyens : Manque d'ingénierie, d'accompagnement au montage du projet, manque de moyens techniques et financiers.

- Acceptabilité : la population peut parfois ne pas comprendre les tenants et aboutissants de certains projets. La communication doit lever ce frein.

Après cette note sur les enjeux de maîtrise et de production. Je vais établir un ensemble de propositions opérationnelles pour développer la production d'énergie à l'échelle du territoire de Techniagglo. Nous verrons dans une première partie la définition de notre stratégie puis la mise en place de celle-ci.

A) Une stratégie adaptée à notre territoire

1) Constitution de l'équipe projet

La première étape de ce projet consiste à réunir les acteurs nécessaires à la gouvernance de nos objectifs. Le chef de projet, que je représenterais, sera assisté par le directeur de la direction du développement durable. Pour la partie décisionnelle, l'élu et le DGS seront présents lors des comités de pilotage et de décision. La RH et le service communication seront également conviés. Pour la partie technique, nous nous appuierons sur nos ressources internes sauf si l'état des lieux et la stratégie décidés nous posent des difficultés (RH ou techniques). Le Codir se réunira autant de fois que nécessaire, le comité technique toutes les 2 semaines.

Une lettre de mission sera rédigée afin de bien préciser le rôle de chacun.

2) Un état des lieux nécessaire

Avant toute action, il est nécessaire de procéder à un état des lieux de la situation de notre territoire.

Cet état des lieux sera axé sur 4 axes :

- L'offre (production d'énergie, infrastructures et fournitures)
- La demande (consommateurs, bâti, organisation urbaine)
- Sociétal (sensibilisation socio-culturel, acceptabilité, ressources, stratégie des acteurs)
- Gouvernance (cadre réglementaire local, incitations et soutiens, accompagnement et communication).

Cet état des lieux, devra être porté par un cabinet d'audit extérieur avec qui nous sommes en marché. Un devis sera demandé dans un premier temps afin éventuellement d'affiner l'état des lieux, suivant notre capacité financière. Après réalisation de cet audit, les chantiers opérationnels seront objectivés suivant notre capacité financière et humaine. Une planification devra en être déduite.

B) La mise en place sur notre territoire

1) La mobilisation des moyens à disposition

Une fois les chantiers définis, il convient d'utiliser les outils que nous avons à disposition (PLUi, PDU, PCAET) afin politiquement d'agir sur le territoire.

L'aspect financier est une des clefs de la réussite de ce projet, il existe des leviers financiers qu'il faudra aller chercher durant les différentes phases du projet. En tant que maîtrise d'œuvre, je me chargerai de veiller à demander les fonds nécessaires en amont de chaque démarche. L'objectif est de définir le coût global du projet. Je ferais également appel à l'ADEME afin de nous accompagner dans les différents projets.

2) Les actions opérationnelles conditionnées par la communication

Les actions opérationnelles afin de répondre aux objectifs défini lors des comité de pilotage seront mises en place par la collectivité.

Il sera primordial que la collectivité soit un pilier dans ces projets pour nos citoyens. Pour cela, une campagne de communication sera mise en place afin de sensibiliser mais aussi de faire participer la population. Des partenariats seront créés avec des acteurs locaux afin de construire ce projet.

3) Un bilan nécessaire

L'état des lieux permettra d'avoir des indicateurs divers et variés (indice de pollution, charges de déchets, etc.). Ces indicateurs seront utilisés afin de mesurer l'évolution de ceux-ci.

Un bilan concernant l'adaptation de la population à nos différentes mesures sera également réalisé. Ce bilan sera produit par le cabinet d'audit. Un autre bilan, cette fois-ci, en interne sera réalisé. Il aura comme objectif de lever d'éventuel freins sur les prochains projets. On évaluera l'aspect juridique (interne et externe), l'aspect travail collaboratif (compétence, outils mis à disposition).

L'objectif de ces différents bilans est d'améliorer la mise en place des prochains projets pour développer notre production d'énergie.